

ROYAUME-UNI – Procès de faucheurs

Par Eric MEUNIER

Publié le 30/04/2000

Suite à une “récolte préventive” de maïs transgénique le 26 juillet 1999 à Lyng (Norfolk), 28 militants de Greenpeace comparaissaient devant le tribunal de Norwich, le 19 avril 2000, accusés de vol (rapidement écarté) et de dommage criminel. La défense s’est appuyée sur le Criminal Damage Act de 1971 pour rejeter la deuxième accusation : selon cette loi, il est possible d’endommager une propriété si c’est dans le but de prévenir un dommage sur une autre propriété. Or, cette destruction devait éviter que le pollen transgénique ne contamine les champs voisins. Finalement, le jury s’est déclaré incompétent. Le Procureur a cependant décidé de poursuivre le procès.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/royaume-uni-proces-de-faucheurs/